

# MASIMO CORPORATION

## CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES ET D'ÉTHIQUE

DERNIÈRE MODIFICATION : 30 AVRIL 2025

### Introduction

Masimo Corporation et ses filiales (« Masimo ») s'engagent à maintenir les normes les plus élevées en matière de conduite des affaires et d'éthique. Le présent Code de conduite des affaires et d'éthique (le « Code ») reflète les pratiques commerciales et les principes de comportement qui respectent cet engagement. Masimo attend de chaque employé, cadre, administrateur et de toute autre personne exerçant des activités au nom de Masimo qu'ils lisent et comprennent ce Code et son application à l'exercice de leurs responsabilités professionnelles, qu'ils se conforment à ces dispositions et qu'ils signalent toute violation présumée conformément à l'article 23 ci-dessous. Sauf indication contraire, le présent Code s'applique à tous les employés, administrateurs, cadres et à toute personne exerçant des activités pour le compte de Masimo, tels que les distributeurs, les agents commerciaux et autres représentants tiers de Masimo dans le monde entier (collectivement, « vous »).

Il est attendu de vous que vous développiez chez le personnel de Masimo et les autres personnes travaillant pour le compte de Masimo un sens de l'engagement envers l'esprit, ainsi que la lettre, de ce Code. Les responsables doivent également veiller à ce que tous les agents et sous-traitants se conforment aux normes du Code lorsqu'ils travaillent pour ou au nom de Masimo. L'environnement de conformité dans la zone de responsabilité assignée à chaque responsable sera un facteur dans l'évaluation de la qualité de la performance de cet individu. En outre, tout employé qui fait un effort exemplaire pour mettre en œuvre et respecter les normes juridiques et éthiques de Masimo sera reconnu pour cet effort dans son évaluation de performance. Le présent Code remplace tous les autres codes de conduite, politiques, procédures, instructions, pratiques, règles ou représentations écrites ou verbales dans la mesure où ils sont incompatibles avec le présent Code. Toutefois, aucune disposition du présent Code ne modifie la politique de Masimo en matière d'emploi direct. Masimo s'engage à revoir et à mettre à jour en continu ses politiques et procédures. Ce Code est donc susceptible d'être modifié.

Le présent Code ne peut pas décrire toutes les pratiques ou tous les principes liés à une conduite honnête et éthique. Ce Code traite de la conduite qui est particulièrement importante pour des relations correctes avec les personnes et les entités avec lesquelles Masimo interagit, mais il ne reflète qu'une partie de l'engagement de Masimo. De temps à autre, Masimo peut adopter des politiques et des procédures supplémentaires auxquelles les employés, les cadres et les administrateurs de Masimo sont tenus de se conformer, si elles leur sont applicables. Cependant, il vous incombe de faire preuve de bon sens, ainsi que de respecter vos propres normes éthiques personnelles les plus élevées, lorsque vous prenez des décisions commerciales pour lesquelles aucune ligne directrice n'est énoncée dans ce Code.

Les actions des membres de votre famille, de vos proches ou d'autres personnes vivant dans votre foyer (désignés dans le présent Code par le terme « membres de la famille ») peuvent également entraîner des problèmes éthiques dans la mesure où elles concernent les activités de Masimo. Par exemple, l'acceptation de cadeaux inappropriés par un membre de la famille de l'un des fournisseurs de Masimo pourrait créer un conflit d'intérêts et entraîner une violation du Code qui vous serait imputée. Par conséquent, en vous conformant à ce Code, vous devez tenir compte non seulement de votre propre conduite, mais aussi de celle des membres de votre famille, des personnes qui vous sont chères et des autres personnes qui vivent sous votre toit.

VOUS NE DEVEZ PAS HÉSITER À POSER DES QUESTIONS POUR SAVOIR SI UN COMPORTEMENT PEUT ENFREINDRE CE CODE, À EXPRIMER VOS PRÉOCCUPATIONS OU À DEMANDER DES ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LES ZONES D'OMBRE. LA SECTION 23 CI-DESSOUS DÉTAILLE LES RESSOURCES DE CONFORMITÉ DISPONIBLES POUR VOUS. EN OUTRE, VOUS DEVEZ ÊTRE ATTENTIF(-VE) AUX ÉVENTUELLES VIOLATIONS DE CE CODE PAR D'AUTRES PERSONNES ET SIGNALER LES VIOLATIONS PRÉSUMÉES, SANS CRAINDRE AUCUNE FORME DE REPRÉSAILLES. Les violations de ce Code ne seront pas tolérées. Tout employé qui enfreint les normes du présent Code peut faire l'objet de mesures disciplinaires qui, en fonction de la nature de l'infraction et des antécédents de l'employé, peuvent aller d'un avertissement ou d'une réprimande à la résiliation de l'emploi ou d'une autre relation avec Masimo et, dans les cas appropriés, à une action en justice civile ou à un renvoi devant les autorités de réglementation ou à des poursuites pénales.

### **1. Conduite honnête et éthique**

La politique de Masimo consiste à promouvoir des normes élevées d'intégrité en menant les affaires de Masimo de manière honnête et éthique. L'intégrité et la réputation de Masimo dépendent de l'honnêteté, de l'équité et de l'intégrité dont fait preuve chaque personne associée à Masimo. L'intégrité personnelle inébranlable est la base de l'intégrité de l'entreprise.

### **2. Conformité légale**

Le respect de la loi, tant dans sa lettre que dans son esprit, est le fondement de ce Code. Le succès de Masimo dépend de chaque personne opérant dans le respect des lois et coopérant avec les autorités locales, nationales et internationales. Masimo attend de vous que vous compreniez les exigences légales et réglementaires applicables à ses unités commerciales et à ses domaines de responsabilité. Masimo organise des sessions de formation périodiques pour s'assurer que vous respectez les lois, règles et réglementations pertinentes associées à votre emploi, y compris les lois interdisant les délits d'initiés (qui sont abordées plus en détail dans la section 4 ci-dessous). Bien que Masimo n'attende pas de vous que vous mémorisiez chaque détail de ces lois, règles et réglementations, Masimo souhaite que vous puissiez déterminer quand demander conseil à d'autres. Si vous avez une question dans le domaine de la conformité juridique, il est important que vous n'hésitez pas à demander des réponses à votre supérieur hiérarchique ou au responsable de la conformité (comme décrit plus en détail dans la Politique de la porte ouverte mentionnée à la section 23 ci-dessous).

Le non-respect de la loi ne sera pas toléré. La violation des lois, règles et réglementations nationales ou étrangères peut exposer un individu, ainsi que Masimo, à des sanctions civiles et/ou pénales. Veuillez noter que la conduite et les dossiers, y compris les courriels, sont soumis à des audits et enquêtes internes et externes, et peuvent être découverts par des tiers en cas d'enquête gouvernementale ou de litige civil. Il est dans l'intérêt de chacun de connaître et de respecter les obligations légales et éthiques de Masimo.

### **3. Conformité en matière de recherche et développement**

La recherche, le développement, la publicité et la promotion des produits de dispositifs médicaux sont soumis à un certain nombre d'exigences légales et réglementaires dans chacune des juridictions où Masimo opère, y compris des exigences et des normes relatives aux procédures de recherche éthique, à l'inconduite scientifique, aux contrôles de conception, aux bonnes pratiques de fabrication, au contrôle et à l'approbation de l'étiquetage, aux exigences en matière de rapports, à l'enregistrement des produits, à la publicité, à la promotion, ainsi qu'à l'approbation et à la distribution des produits Masimo. Masimo attend de vous que vous vous conformiez à toutes ces exigences et normes. Masimo s'engage à donner la priorité

à la sécurité des patients, à la qualité des produits et à leur fiabilité. Nous y parviendrons en nous conformant à toutes les lois et réglementations applicables.

#### **4. Délit d'initié**

Les administrateurs, cadres ou employés qui ont accès à des informations exclusives, confidentielles ou importantes non publiques (communément appelées « informations privilégiées ») ne sont pas autorisés à utiliser ou à partager ces informations à des fins d'opérations sur actions ou à toute autre fin, sauf pour mener les affaires de Masimo. Toutes les informations privilégiées concernant Masimo ou les entreprises avec lesquelles Masimo fait des affaires sont considérées comme des informations confidentielles. Utiliser des informations privilégiées dans le cadre de l'achat ou de la vente de titres, y compris le fait de « donner des conseils » à d'autres personnes susceptibles de prendre une décision d'investissement sur la base de ces informations, n'est pas seulement contraire à l'éthique, c'est aussi illégal. Les employés doivent faire preuve de la plus grande prudence lorsqu'ils manipulent des informations privilégiées.

Masimo a adopté une politique distincte en matière de délits d'initiés, à laquelle vous êtes tenu(e) de vous conformer comme condition de votre emploi chez Masimo. Le cas échéant, vous devriez consulter cette politique relative aux délits d'initiés pour obtenir des informations plus spécifiques sur la définition des « informations privilégiées » et sur l'achat et la vente de titres de Masimo, de titres dérivés connexes ou de titres de sociétés avec lesquelles Masimo fait affaire.

#### **5. Droit international des affaires**

Toute personne exerçant des activités au nom de Masimo et toute personne avec laquelle Masimo fait des affaires sont tenues de respecter les lois applicables dans tous les pays où elles se rendent, dans lesquels elles opèrent et où Masimo fait des affaires, y compris les lois interdisant les pots-de-vin, la corruption ou la conduite d'affaires avec des personnes, des entreprises ou des pays spécifiés. Le fait que, dans certains pays, certaines lois ne soient pas appliquées ou que la violation de ces lois ne fasse pas l'objet de critiques publiques ne sera pas accepté comme excuse pour le non-respect. En cas de conflit entre les lois et règlements d'un pays et ceux d'un autre pays, les employés doivent contacter le responsable de la conformité pour obtenir des conseils et une autorisation avant de procéder à la transaction ou à l'activité proposée. En outre, Masimo s'attend à ce que toute personne effectuant des affaires au nom de Masimo et toute personne avec laquelle elle fait des affaires se conforment aux lois, règles et réglementations américaines régissant la conduite des affaires par les citoyens américains et les sociétés en dehors des États-Unis.

Ces lois, règles et réglementations américaines, qui s'appliquent à toutes les activités de Masimo en dehors des États-Unis, comprennent :

- Le Foreign Corrupt Practices Act (loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger), qui interdit, directement ou par l'intermédiaire de tiers, de donner, de promettre ou d'offrir quoi que ce soit de valeur à un fonctionnaire pour obtenir ou conserver un marché ou un traitement favorable, et qui exige la tenue de livres de comptes précis, toutes les transactions de l'entreprise, y compris les dépenses des employés, devant être correctement enregistrées (voir la section 6 ci-dessous pour plus de détails sur la lutte contre la corruption) ;
- Les sanctions américaines, qui restreignent ou, dans certains cas, interdisent aux personnes américaines et, dans certains cas, aux entités non américaines détenues ou contrôlées par des personnes américaines, de faire des affaires dans ou avec certains autres pays visés par

les sanctions américaines, qui changent périodiquement (y compris, mais sans s'y limiter, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Russie, la Syrie et les régions suivantes de l'Ukraine : Crimée, Donetsk et Luhansk) sans licence de l'Office américain de contrôle des avoirs étrangers (« OFAC »). Les sanctions américaines interdisent également les transactions avec des entreprises et des personnes spécifiques, quel que soit leur emplacement. Veuillez consulter le responsable de la conformité avant de vous engager avec une nouvelle contrepartie afin d'évaluer les risques de sanctions. Les équipes juridiques et de conformité de Masimo ont l'autorité exclusive pour déterminer quand il est approprié d'utiliser ou de demander une licence de l'OFAC liée à la conformité aux sanctions ;

- Les contrôles américains à l'exportation, qui réglementent l'exportation, la réexportation d'un pays à un autre et le transfert à l'intérieur d'un pays par toute personne de biens, de services, de technologies et de logiciels soumis à la juridiction des États-Unis ; et
- Les lois anti-boycott des États-Unis, qui interdisent aux personnes américaines et à leurs filiales ou affiliés étrangers contrôlés de prendre des mesures ayant pour but ou pour effet de favoriser ou de soutenir une pratique commerciale restrictive ou un boycott encouragé ou imposé par un pays étranger à l'encontre d'un pays ami des États-Unis ou à l'encontre de toute personne américaine.

Si vous avez une question sur le fait qu'une activité soit restreinte ou interdite, demandez l'assistance du service juridique de Masimo avant d'entreprendre toute action, y compris de donner des assurances verbales qui pourraient être régies par les lois internationales.

## **6. Lutte contre la corruption**

Masimo s'engage à mener ses activités de manière éthique et légale. Nous ne tolérerons pas la corruption comme moyen de promouvoir les affaires de Masimo.

Il est interdit d'offrir ou de fournir quoi que ce soit de valeur dans le but d'inciter ou de récompenser indûment une personne ou une entité pour recommander, acheter ou utiliser des produits ou services Masimo. Les produits et services de Masimo doivent être vendus uniquement sur leurs propres mérites. Il est interdit d'offrir ou de fournir des cadeaux, des repas, des divertissements ou d'autres articles de valeur comme incitation ou récompense illégale.

Vous ne devez jamais tenter d'influencer de manière inappropriée un fonctionnaire du gouvernement. Les régulateurs ont interprété le terme « représentant du gouvernement » de manière large pour l'appliquer à tout représentant du gouvernement en exercice, à tout parti politique ou à son représentant, à tout candidat à un poste politique, à tout décideur du gouvernement ou à tout cadre ou employé d'une entité détenue ou contrôlée par le gouvernement, y compris les employés du secteur de la santé, ainsi qu'aux membres de la famille des personnes susmentionnées. Certaines lois et réglementations des pays dans lesquels Masimo exerce ses activités interdisent ou limitent la remise d'objets de valeur aux fonctionnaires du gouvernement. Vous devez vous assurer que l'offre ou la fourniture de faveurs commerciales à ces personnes est permise par les lois applicables et les politiques de Masimo. Si vous avez des doutes sur le caractère approprié d'une proposition de courtoisie commerciale, demandez à votre supérieur ou au responsable de la conformité.

Les tiers (par exemple, les distributeurs, les agents et les consultants) qui agissent au nom de Masimo sont soumis aux mêmes interdictions en matière de corruption. Vous ne pouvez pas demander, encourager ou permettre à un tiers de faire quelque chose qu'il vous est interdit de faire vous-même.

## **7. Loi anti-kickback (pots-de vin) des programmes de soin de santé fédéraux des États-Unis**

Aux États-Unis et dans de nombreux autres pays, offrir quelque chose de valeur en guise de récompense ou d'incitation à l'achat d'un dispositif médical ou de tout autre produit ou service de soins de santé peut constituer une violation de la loi. Ces lois interdisent d'offrir ou de donner quoi que ce soit de valeur aux professionnels de la santé ou à d'autres personnes, dans l'intention, directement ou indirectement, implicitement ou explicitement, d'influencer ou d'encourager le destinataire à acheter, prescrire, référer, vendre ou organiser l'achat ou la vente d'articles et de services de soins de santé qui seront payés directement ou indirectement par les programmes de soins de santé du gouvernement. Vous ne devez jamais tenter d'influencer de manière inappropriée l'achat, la prescription, la couverture ou le remboursement des produits et services de santé Masimo en offrant quoi que ce soit de valeur. Un tel comportement peut constituer une violation de la loi anti-kickback (pots-de vin) des programmes de soin de santé fédéraux des États-Unis et peut entraîner des sanctions sévères, y compris des amendes pénales et/ou civiles pour Masimo et les employés, l'emprisonnement des individus, et l'exclusion possible des produits Masimo du remboursement dans le cadre de Medicare, Medicaid et d'autres programmes gouvernementaux de soins de santé. De nombreux États américains ont également des lois anti-kickback qui s'appliquent à tous les produits et services, même ceux qui ne sont pas remboursés dans le cadre d'un programme gouvernemental.

Masimo s'engage à respecter les lois dans toutes les juridictions où Masimo exerce ses activités. De nombreux éléments de vos interactions avec les médecins ou d'autres clients, ainsi que les programmes proposés par Masimo, doivent être examinés pour garantir la conformité avec ces lois complexes. Si vous êtes impliqué dans la commercialisation ou la vente de produits de santé Masimo aux États-Unis, vous devez vous familiariser avec les règles et politiques de Masimo dans ce domaine. Les ventes de produits et de services Masimo et les achats de produits et de services de fournisseurs ne peuvent être effectués que sur la base de la qualité, du prix et du service, et jamais sur la base de l'octroi ou de la réception de paiements, de cadeaux, de divertissements ou de faveurs. Aucun paiement ne sera approuvé ou effectué avec l'accord ou la compréhension qu'une partie de ce paiement doit être utilisée à des fins autres que celles décrites dans les documents justifiant le paiement.

## **8. Fausses déclarations**

De nombreuses lois américaines fédérales et des États interdisent à quiconque de faire ou de faire faire sciemment et délibérément une fausse déclaration, affirmation ou représentation dans le but d'obtenir des prestations ou des paiements de la part de programmes gouvernementaux, d'assureurs commerciaux et d'autres régimes de soins de santé. Un document peut être faux s'il omet des informations essentielles. Ces lois interdisent également à quiconque de s'entendre avec une autre personne pour soumettre de fausses déclarations. Ainsi, les entreprises peuvent être tenues responsables même si les fausses déclarations sont effectivement soumises par une autre personne. Vous devez vous assurer que toutes les informations que vous partagez avec les professionnels de la santé et les institutions sont exactes et non trompeuses, et vous devez promouvoir les produits et services de Masimo conformément à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, ainsi qu'aux politiques et procédures de Masimo. Les lois sur les fausses déclarations sont appliquées à la fois au niveau pénal et civil, y compris en permettant l'application civile par l'intermédiaire des lanceurs d'alerte. Les violations de ces lois peuvent entraîner des amendes, des sanctions importantes, des peines d'emprisonnement ou l'exclusion des produits Masimo du remboursement (directement ou indirectement) dans le cadre de Medicare, de Medicaid et d'autres programmes gouvernementaux de soins de santé.

## **9.      Transparence et autres lois applicables**

Un nombre croissant de juridictions, y compris le droit fédéral et le droit des États aux États-Unis, ont adopté des lois qui interdisent aux fabricants de dispositifs médicaux de fournir certains avantages aux professionnels de la santé, exigent des fabricants qu'ils adoptent des programmes de conformité conformes aux orientations et aux codes de conduite de l'industrie, prévoient des restrictions sur la manière dont les fabricants peuvent commercialiser leurs produits, ou exigent des fabricants qu'ils déclarent certains transferts de valeur aux professionnels de la santé et aux établissements de soins de santé. Masimo s'engage à mener ses activités en conformité avec toutes les exigences des juridictions respectives dans lesquelles Masimo opère. Il est essentiel que vous respectiez les politiques et procédures de Masimo en signalant rapidement et avec précision les transferts de valeur aux destinataires concernés dans les juridictions applicables.

## **10.     Antitrust**

Les lois antitrust sont conçues pour protéger le processus concurrentiel. Ces lois reposent sur le principe que l'intérêt public est mieux servi par une concurrence vigoureuse et qu'il pâtira des accords ou de la collusion entre concurrents. Les lois antitrust interdisent généralement :

- les accords, formels ou informels, avec des concurrents qui nuisent à la concurrence ou aux clients, y compris la fixation des prix et la répartition de clients, de territoires ou de contrats ;
- les accords, formels ou informels, qui établissent ou fixent le prix auquel un client peut revendre un produit ; et
- l'acquisition ou le maintien d'un monopole ou d'une tentative de monopole par un comportement anticoncurrentiel.

Certaines informations, telles que les prix, la production et les stocks, ne doivent pas être échangées avec les concurrents, même si l'échange semble innocent ou occasionnel, et ce, quel que soit le contexte, qu'il soit professionnel ou social.

Les lois antitrust imposent des sanctions sévères pour certains types de violations, y compris des sanctions pénales et des amendes et dommages potentiels de millions de dollars, qui peuvent être triplés dans certaines circonstances. Il peut être difficile de comprendre les exigences des lois antitrust et relatives à la concurrence déloyale dans les différentes juridictions où Masimo exerce ses activités, et il est vivement conseillé de demander l'aide de votre supérieur ou du responsable de la conformité chaque fois que vous avez une question relative à ces lois.

## **11.     Caractéristiques environnementales**

La loi fédérale impose une responsabilité pénale à toute personne ou entreprise qui contamine l'environnement avec une substance dangereuse pouvant causer des dommages à la communauté ou à l'environnement. La violation des lois environnementales peut entraîner des amendes et des peines d'emprisonnement. Masimo se conformera, et attend de ses employés qu'ils se conforment, à toutes les lois environnementales applicables.

La politique de Masimo consiste à mener ses activités de manière responsable sur le plan environnemental et à minimiser les impacts environnementaux. Masimo s'engage à minimiser et, si possible, à éliminer l'utilisation de toute substance ou matériau susceptible de causer des dommages

environnementaux, à réduire la production de déchets et à éliminer tous les déchets par des méthodes sûres et responsables, à minimiser les risques environnementaux en utilisant des technologies et des procédures d'exploitation sûres, et à être prêt à répondre de manière appropriée aux accidents et aux situations d'urgence.

## 12. Conflits d'intérêts

Masimo respecte les droits de ses employés à gérer leurs affaires personnelles et leurs investissements et ne souhaite pas empiéter sur leur vie privée. En même temps, les employés doivent éviter les conflits d'intérêts qui surviennent lorsque leurs intérêts personnels peuvent interférer de quelque manière que ce soit avec l'exercice de leurs fonctions ou les intérêts supérieurs de Masimo. Un conflit d'intérêt personnel peut résulter de l'attente d'un gain personnel présent ou futur ou de la nécessité de satisfaire une obligation personnelle antérieure ou concomitante. Masimo attend de ses employés qu'ils ne subissent aucune influence contraire aux intérêts de Masimo ou susceptible de priver Masimo de leur loyauté sans réserve dans les relations d'affaires.

Même l'apparence d'un conflit d'intérêts, même lorsqu'il n'en existe pas réellement, peut être préjudiciable et devrait être évitée. La question de savoir si un conflit d'intérêts existe ou existera peut être floue. Les conflits d'intérêts sont interdits, sauf autorisation spécifique telle que décrite ci-dessous.

Si vous avez des questions sur un conflit potentiel ou si vous avez connaissance d'un conflit réel ou potentiel et que vous n'êtes ni un cadre ni un administrateur de Masimo, vous devez en discuter avec votre supérieur hiérarchique ou le responsable de la conformité (comme décrit plus en détail dans la politique de la porte ouverte mentionnée à la section 23 ci-dessous). Les responsables ne peuvent pas autoriser des questions de conflit d'intérêts sans avoir d'abord obtenu l'approbation du responsable de la conformité et sans avoir fourni à ce dernier une description écrite de l'activité. Si le responsable est impliqué dans le conflit potentiel ou réel, vous devez en discuter directement avec le responsable de la conformité. Les dirigeants et les administrateurs peuvent demander l'autorisation du comité de nomination, de conformité et de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration (le « Comité de Conformité ») ou du comité d'audit du conseil d'administration (le « Comité d'Audit »). Les facteurs qui peuvent être pris en compte dans l'évaluation d'un conflit d'intérêts potentiel sont, entre autres :

- si cela peut interférer avec la performance, les responsabilités ou le moral de l'employé ;
- si l'employé a accès à des informations confidentielles ou propriétaires ;
- si cela peut interférer avec les performances professionnelles, les responsabilités ou le moral d'autres personnes au sein de l'organisation ;
- tout impact négatif ou positif potentiel sur les activités de Masimo ;
- tout impact négatif ou positif potentiel sur les relations de Masimo avec ses clients, ses fournisseurs ou d'autres prestataires de services ;
- si cela renforcerait ou soutiendrait la position d'un concurrent ;
- la mesure dans laquelle cela entraînerait un avantage financier ou autre (direct ou indirect) pour l'employé ;
- la mesure dans laquelle cela entraînerait un avantage financier ou autre (direct ou indirect) pour l'un des clients, fournisseurs ou autres prestataires de services de Masimo ; et

- la mesure dans laquelle cela semblerait inapproprié à un observateur extérieur.

Bien qu'aucune liste ne puisse inclure toutes les situations possibles dans lesquelles un conflit d'intérêts pourrait survenir, les exemples suivants sont des situations qui peuvent, selon les faits et les circonstances, impliquer des conflits d'intérêts :

- *Emploi par (y compris la consultation pour) ou service au conseil d'administration d'un concurrent, client, fournisseur ou autre prestataire de services.* Les activités qui renforcent ou soutiennent la position d'un concurrent au détriment de Masimo sont interdites, y compris l'emploi par un concurrent ou la participation à son conseil d'administration. L'emploi ou le service au sein du conseil d'administration d'un client, d'un fournisseur ou d'un autre prestataire de services est généralement déconseillé, et vous devez demander l'autorisation à l'avance si vous envisagez d'occuper un tel poste.
- *Posséder, directement ou indirectement, un intérêt financier important dans toute entité qui fait des affaires, cherche à faire des affaires ou est en concurrence avec Masimo.* Outre les facteurs décrits ci-dessus, les personnes qui évaluent la propriété d'autres entités pour détecter des conflits d'intérêts prendront en considération : la taille et la nature de l'investissement ; la nature de la relation entre l'autre entité et Masimo ; l'accès de l'employé à des informations confidentielles ou exclusives ; et la capacité de l'employé à influencer les décisions de Masimo. Si vous souhaitez acquérir un intérêt financier de ce type, vous devez obtenir une autorisation préalable.
- *Solliciter ou accepter des cadeaux, des faveurs, des prêts ou un traitement préférentiel de la part d'une personne ou d'une entité qui fait des affaires ou cherche à faire des affaires avec Masimo.* Les employés ne doivent pas accepter de faveurs commerciales, de cadeaux, d'avantages ou d'autres articles de valeur qui pourraient raisonnablement être considérés comme influençant leur jugement ou leurs actions dans l'exercice de leurs fonctions. Les clients de Masimo, ses fournisseurs et le grand public doivent savoir que le jugement des employés de Masimo n'est pas à vendre.
- *Solliciter des contributions à une œuvre de bienfaisance ou à un candidat politique de la part de toute personne ou entité qui fait des affaires ou cherche à faire des affaires avec Masimo.*
- *Tirer un avantage personnel des opportunités de l'entreprise.* Voir la section 11 ci-dessous pour une discussion plus approfondie des questions liées à ce type de conflit.
- *Travail dissimulé sans autorisation.*
- *Effectuer des transactions commerciales pour Masimo avec un membre de votre famille ou une entreprise dans laquelle vous avez un intérêt financier significatif.* Les transactions importantes avec des parties liées, approuvées par le comité d'audit et impliquant un dirigeant ou un administrateur, seront rendues publiques comme l'exigent les lois et règlements applicables.
- *Exercer une autorité de supervision ou autre au nom de Masimo sur un collègue qui est également un membre de la famille.* Le supérieur hiérarchique de l'employé et/ou le responsable de la conformité consulteront le service des ressources humaines pour évaluer l'opportunité d'une réaffectation.

Les prêts ou les garanties d'obligations accordés par Masimo aux employés ou aux membres de leur famille pourraient constituer un avantage personnel inapproprié pour les bénéficiaires de ces prêts ou garanties, selon les faits et les circonstances. Certains prêts sont expressément interdits par la loi, et la loi applicable exige que le conseil d'administration de Masimo approuve tous les prêts et garanties accordés aux employés. Par conséquent, tous les prêts et garanties accordés par Masimo doivent être approuvés au préalable par le conseil d'administration ou le comité d'audit.

### **13. Traitement avec équité et respect — Santé et sécurité au travail**

Vous êtes essentiel au succès de Masimo, et la politique de Masimo est de vous traiter avec équité et respect. Masimo est un employeur offrant l'égalité des chances. Masimo ne tolère aucune discrimination à l'égard des candidats ou des employés fondée sur l'origine ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, le handicap, l'origine nationale, le statut de vétéran, les informations génétiques, le statut de citoyen ou toute autre classe ou catégorie protégée par la loi applicable. Masimo interdit toute discrimination dans les décisions concernant le recrutement, l'embauche, la rémunération, les avantages, la formation, le licenciement, les promotions ou toute autre condition d'emploi ou d'évolution de carrière. Masimo s'engage à offrir un environnement de travail exempt de discrimination et/ou de harcèlement. Masimo ne tolère pas l'utilisation d'insultes discriminatoires, d'avances sexuelles importunes et non sollicitées, ni de harcèlement, ni aucune autre remarque, plaisanterie ou conduite qui créent ou favorisent un environnement de travail offensant ou hostile. Chaque personne, à tous les niveaux de l'organisation, doit agir avec respect envers les clients, les collègues et les entreprises extérieures.

### **14. Opportunités commerciales**

Vous ne pouvez pas tirer un avantage personnel des opportunités pour Masimo qui vous sont présentées ou que vous découvrez en raison de votre position chez Masimo ou de votre utilisation des biens ou des informations de l'entreprise, sauf autorisation de votre supérieur hiérarchique, du responsable de la conformité, du comité d'audit ou du comité de conformité, comme décrit dans la section 9 ci-dessus. Même les opportunités acquises à titre privé par vous peuvent être remises en question si elles sont liées aux lignes d'activité existantes ou proposées de Masimo. La participation à un investissement ou à une opportunité commerciale extérieure directement liée aux secteurs d'activité de Masimo doit être préalablement approuvée par le conseil d'administration, le comité d'audit ou le comité de conformité. Vous ne devez pas utiliser votre position au sein de Masimo, ni les biens ou les informations de l'entreprise pour obtenir un gain personnel inapproprié, ni concurrencer Masimo de quelque manière que ce soit.

### **15. Tenue des livres, registres, documents et comptes de l'entreprise — Intégrité financière — Rapports publics**

L'intégrité des registres de Masimo et la divulgation publique dépendent de la validité, de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations soutenant les écritures dans les livres de comptes de Masimo. Par conséquent, les dossiers d'entreprise et commerciaux de Masimo doivent être complétés avec précision et honnêteté. Il est strictement interdit de faire des inscriptions fausses ou trompeuses, qu'elles concernent des résultats financiers ou des résultats de tests. Les dossiers de Masimo servent de base à la gestion de ses activités et sont importants pour remplir ses obligations envers les clients, les fournisseurs, les créanciers, les employés et les autres personnes avec lesquelles Masimo fait des affaires. Par conséquent, il est important que les livres, registres et comptes de Masimo reflètent avec précision et honnêteté, de manière raisonnablement détaillée, les actifs, passifs, revenus, coûts et dépenses de Masimo, ainsi que toutes les transactions et modifications des actifs et passifs. Masimo exige que :

- aucune inscription ne soit faite ou omise dans les livres et registres de Masimo qui dissimule ou déguise intentionnellement la nature d'une transaction ou d'un passif de

Masimo, ou qui classe mal une transaction en termes de comptes ou de périodes comptables ; que les transactions soient étayées par une documentation appropriée ;

- les conditions des ventes et autres transactions commerciales doivent être reflétées avec exactitude dans la documentation relative à ces transactions et que toute cette documentation soit reflétée avec exactitude dans les livres et registres de Masimo ;
- les employés se conforment au système de contrôles internes de Masimo ; et
- qu'aucune somme d'argent ou autre actif ne soit maintenue à quelque fin que ce soit dans un fonds non enregistré ou « hors comptabilité officielle ».

Les registres comptables de Masimo sont également utilisés pour produire des rapports destinés à la direction, aux actionnaires et aux créanciers, ainsi qu'aux agences gouvernementales. En particulier, Masimo s'appuie sur sa comptabilité et d'autres documents commerciaux et d'entreprise pour préparer les rapports périodiques et actuels qu'elle dépose auprès de l'organisme fédéral américain de réglementation et de contrôle des marchés financiers (Securities and Exchange Commission, la « SEC »). Les lois sur les valeurs mobilières exigent que ces rapports fournissent des informations complètes, justes, précises, opportunes et compréhensibles, et qu'ils présentent fidèlement la situation financière et les résultats d'exploitation de Masimo. Les employés qui collectent, fournissent ou analysent des informations pour ou contribuent de quelque manière que ce soit à la préparation ou à la vérification de ces rapports devraient s'efforcer de garantir que la divulgation financière de Masimo est exacte et transparente et que les rapports de Masimo contiennent toutes les informations sur Masimo qui seraient importantes pour permettre aux actionnaires et aux investisseurs potentiels d'évaluer la solidité et les risques des affaires et des finances de Masimo, ainsi que la qualité et l'intégrité de la comptabilité et des divulgations de Masimo. En outre :

- aucun employé ne peut prendre ou autoriser une mesure qui entraînerait la non-conformité des registres financiers ou des informations financières de Masimo aux principes comptables généralement acceptés, aux règles et réglementations de la SEC ou à d'autres lois, règles et réglementations applicables ;
- tous les employés doivent coopérer pleinement avec le service comptable de Masimo, ainsi qu'avec l'auditeur interne de Masimo, le cabinet d'expertise comptable indépendant et le conseil, répondre à leurs questions avec franchise et leur fournir des informations complètes et exactes afin de garantir que les livres et registres de Masimo, ainsi que les rapports déposés par Masimo auprès de la SEC, sont exacts et complets ; et
- aucun employé ne doit sciemment faire (ou causer ou encourager une autre personne à faire) une déclaration fausse ou trompeuse dans l'un des rapports de Masimo déposés auprès de la SEC ou omettre sciemment (ou causer ou encourager une autre personne à omettre) une information nécessaire pour que la divulgation dans l'un des rapports de Masimo soit exacte à tous égards importants.

Si vous avez connaissance d'un écart par rapport à ces normes, il vous incombe de signaler rapidement votre connaissance, le cas échéant, à un supérieur hiérarchique, au responsable de la conformité, à l'auditeur interne, au comité d'audit ou aux autres ressources en matière de conformité décrites dans la politique de la porte ouverte mentionnée à la section 23 ci-dessous.

## **16. Travail forcé — Travail des enfants**

Masimo interdit toute forme de travail forcé, y compris l'esclavage et la traite des êtres humains sur son lieu de travail et dans sa chaîne d'approvisionnement. Masimo ne fera pas affaire avec une usine ou un fournisseur qui utilise le travail forcé, y compris le travail forcé en prison, le travail sous contrat, le travail sous contrainte ou d'autres formes de travail forcé, ou qui enfreint les lois sur le travail des enfants.

## **17. Pratiques équitables**

Masimo s'efforce de surpasser ses concurrents de façon équitable et honnête. Les avantages par rapport aux concurrents de Masimo doivent être obtenus grâce aux performances supérieures des produits et services de Masimo, et non par des pratiques commerciales contraires à l'éthique ou illégales. L'acquisition d'informations exclusives auprès d'autres personnes par des moyens inappropriés, la possession d'informations commerciales secrètes obtenues de manière inappropriée ou l'incitation à la divulgation inappropriée d'informations confidentielles ou exclusives par des employés actuels ou passés d'autres sociétés sont interdites, même si elles sont motivées par l'intention de faire avancer les intérêts de Masimo. Si vous obtenez par erreur des informations susceptibles de constituer un secret commercial ou d'autres informations confidentielles ou exclusives d'une autre entreprise, ou si vous avez des questions sur la légalité de la collecte d'informations proposée, vous devez consulter votre supérieur hiérarchique ou le responsable de la conformité, comme décrit plus en détail dans la politique de la porte ouverte mentionnée à la section 21 ci-dessous.

Il est attendu de vous que vous traitiez équitablement les clients, les fournisseurs, les employés de Masimo, ainsi que toute autre personne avec laquelle vous êtes en contact dans le cadre de votre travail. Sachez que la loi sur la Commission fédérale du commerce prévoit que « les méthodes déloyales de concurrence dans le commerce, ainsi que les actes ou pratiques déloyaux ou trompeurs dans le commerce, sont déclarés illégaux ». Le fait de se livrer à des pratiques trompeuses, déloyales ou contraires à l'éthique et de faire de fausses déclarations dans le cadre d'activités de vente constitue une violation de la loi sur la commission fédérale du commerce (Federal Trade Commission Act).

Toute personne impliquée dans la passation de marchés a la responsabilité particulière d'adhérer aux principes de la concurrence loyale dans l'achat de produits et de services en sélectionnant les fournisseurs exclusivement sur la base de considérations commerciales normales, telles que la qualité, le coût, la disponibilité, le service et la réputation, et non sur la base de faveurs spéciales.

## **18. Protection et utilisation appropriée des actifs de l'entreprise**

On attend de vous que vous protégiez les actifs de Masimo et que vous en assuriez l'utilisation efficace. Le vol, la négligence et le gaspillage ont un impact direct sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Masimo. Les biens de Masimo, tels que les produits, les fournitures de bureau, l'équipement informatique et le réseau, les systèmes informatiques, les fournitures de laboratoire et les locaux de bureau, de fabrication ou de laboratoire, doivent être utilisés uniquement à des fins professionnelles légitimes, bien qu'une utilisation personnelle accessoire puisse être autorisée. Vous ne pouvez toutefois pas utiliser le nom commercial de Masimo, ni aucune marque ou marque déposée appartenant ou associée à Masimo, ni aucun papier à en-tête à des fins personnelles.

Vous ne pouvez pas, lorsque vous agissez au nom de Masimo ou lorsque vous utilisez ses équipements ou installations informatiques ou de communication :

- accéder au système informatique interne (ce qui constitue du piratage) ou à toute autre ressource d'une autre entité sans l'autorisation écrite expresse de l'entité responsable de l'exploitation de cette ressource ; ou
- commettre tout acte illégal ou illicite, y compris le harcèlement, la diffamation, la fraude, l'envoi de courriers électroniques non sollicités (également appelés « spam ») en violation de la législation applicable, le trafic de marchandises de contrebande de toute nature ou l'espionnage.

Si vous recevez l'autorisation d'accéder au système informatique interne d'une autre entité ou à une autre ressource, vous devez consigner cette autorisation de manière permanente afin de pouvoir la retrouver pour référence future, et vous ne devez pas dépasser la portée de cette autorisation.

L'envoi massif de courriels non sollicités est réglementé par la loi dans un certain nombre de juridictions. Si vous avez l'intention d'envoyer des courriers électroniques en masse non sollicités à des personnes extérieures à Masimo, que ce soit en agissant pour le compte de Masimo ou en utilisant les équipements ou installations informatiques ou de communication de Masimo, il est conseillé de contacter votre supérieur hiérarchique ou le responsable de la conformité pour obtenir son approbation.

Les communications électroniques (e-mail, Internet, applications de médias sociaux, plateformes de messagerie texte) peuvent être des outils commerciaux utiles. Vous devez utiliser ces outils de communication électronique de manière légale, judicieuse et responsable, et ce, de manière professionnelle et respectueuse. Vous êtes responsable de toutes vos communications électroniques.

Toutes les données résidant sur, transmises par ou reçues par les installations et équipements informatiques et de communication de Masimo, y compris les messages vocaux, les courriers électroniques, les documents, les messages textuels, les supports de stockage électroniques et autres systèmes similaires, sont la propriété de Masimo et peuvent être inspectées, conservées et examinées par Masimo, avec ou sans la connaissance, le consentement ou l'approbation d'un employé ou d'un tiers, conformément à la législation en vigueur. Toute utilisation abusive ou présumée abusive des actifs de Masimo doit être immédiatement signalée à votre supérieur hiérarchique ou au responsable de la conformité.

## **19. Confidentialité des données**

Masimo s'engage à respecter les principes de protection des données, y compris la confidentialité et la sécurité des informations personnelles. Vous ne devez collecter et traiter les informations personnelles des employés, actionnaires, clients, fournisseurs, vendeurs, partenaires ou collaborateurs de Masimo que lorsque cela est nécessaire, conformément aux lois applicables et aux politiques de Masimo. Vous devez vous assurer que toutes les informations personnelles sont conservées en toute sécurité (y compris dans les systèmes informatiques de Masimo) afin qu'elles soient protégées contre les attaques, les dommages ou les accès non autorisés. Vous ne devriez partager vos informations personnelles avec d'autres personnes que lorsqu'il existe un besoin commercial ou juridique légitime de le faire. Vous devez vous assurer que les personnes recevant des informations personnelles comprennent l'importance de garder ces données privées et confidentielles. Lorsque vous travaillez avec d'autres personnes susceptibles de traiter des informations personnelles pour le compte de Masimo, vous devez leur expliquer clairement l'importance que Masimo accorde à la protection des données et les normes que Masimo exige qu'elles respectent.

## 20. Confidentialité

L'un des atouts les plus importants de Masimo est son information confidentielle. Vous pouvez prendre connaissance d'informations sur Masimo qui sont confidentielles ou propriétaires. Vous pouvez également prendre connaissance d'informations avant qu'elles ne soient rendues publiques. Sauf indication contraire dans le présent document, si vous avez reçu ou avez accès à des informations confidentielles ou exclusives, vous devez veiller à ce que ces informations restent confidentielles.

Les informations confidentielles ou exclusives comprennent les informations non publiques qui pourraient être utiles aux concurrents ou préjudiciables à Masimo ou à ses clients, fournisseurs, vendeurs, partenaires ou collaborateurs si elles étaient divulguées, telles que les plans d'affaires, de marketing, de produits et de services, les informations financières, l'architecture des produits, les données scientifiques, les idées en matière d'ingénierie et de fabrication, les conceptions, les bases de données, les listes de clients, les stratégies de tarification, les données relatives au personnel, les informations personnellement identifiables concernant les employés de Masimo, les clients ou d'autres personnes (y compris, par exemple, les noms, adresses, numéros de téléphone et numéros de sécurité sociale), ainsi que des types d'informations similaires fournies à Masimo par ses clients, fournisseurs, vendeurs, partenaires et collaborateurs. Ces informations peuvent être protégées par les lois sur les brevets, les marques, le droit d'auteur et le secret commercial.

En outre, étant donné que Masimo interagit avec d'autres entreprises et organisations, il peut arriver que vous preniez connaissance d'informations confidentielles ou propriétaires sur d'autres entreprises avant que ces informations ne soient rendues publiques. Vous devez traiter ces informations de la même manière que vous êtes tenu de traiter les informations confidentielles ou propriétaires de Masimo. Il peut même arriver que vous deviez traiter de manière confidentielle le fait que Masimo a un intérêt dans, ou est impliqué avec, une autre société.

Vous êtes tenu de garder les informations confidentielles ou exclusives confidentielles, sauf et jusqu'à ce que ces informations soient rendues publiques par des voies approuvées (généralement par le biais d'un communiqué de presse, d'un dépôt auprès de la SEC ou d'une communication formelle d'un membre de la direction générale, comme décrit plus en détail à la section 18 ci-dessous). Vous avez le devoir de vous abstenir de divulguer à quiconque des informations confidentielles ou exclusives sur Masimo ou toute autre société, apprises dans le cadre de votre emploi chez Masimo, jusqu'à ce que ces informations soient rendues publiques par des voies approuvées. Cette politique exige que vous vous absteniez de discuter d'informations confidentielles ou exclusives avec des personnes extérieures et même avec d'autres employés de Masimo, à moins que ces derniers n'aient un besoin légitime de connaître ces informations pour accomplir leurs tâches professionnelles. L'utilisation ou la distribution non autorisée de ces informations pourrait également être illégale et entraîner une responsabilité civile et/ou des sanctions pénales.

Vous devez également veiller à ne pas divulguer par inadvertance des informations confidentielles ou propriétaires. Les matériaux contenant des informations confidentielles ou exclusives, tels que les mémos, les carnets de notes, les disques d'ordinateur et les ordinateurs portables, doivent être stockés en toute sécurité. La publication ou la discussion non autorisée de toute information concernant les activités, les informations ou les perspectives de Masimo sur Internet est interdite. Vous ne devez pas discuter des activités, des informations ou des perspectives de Masimo dans un salon de discussion en ligne, que vous utilisiez votre propre nom ou un pseudonyme. Soyez prudent lorsque vous discutez d'informations sensibles dans des lieux publics tels que les ascenseurs, les aéroports, les restaurants et les zones « quasi-publiques » au sein de Masimo, telles que la réception ou aux abords des installations de Masimo. Tous les courriels, messages vocaux et autres communications de Masimo sont présumés confidentiels et ne doivent pas être

transmis ou diffusés d'une autre manière en dehors de Masimo, sauf si cela est nécessaire à des fins professionnelles légitimes.

Aucune disposition de la présente section 20 ou de toute autre disposition de ce Code ne vous interdit ou ne vous empêche de : (i) signaler d'éventuelles violations de la loi ou de la réglementation, y compris, sans s'y limiter, les lois ou réglementations sur les valeurs mobilières, à toute agence gouvernementale, y compris la Securities and Exchange Commission, la Commodity Futures Trading Commission, le ministère de la Justice des États-Unis et/ou toute autre agence fédérale, étatique ou locale chargée de l'application des lois ou réglementations (collectivement, les « agences gouvernementales ») ou faire d'autres divulgations protégées en vertu des lois ou réglementations sur les lanceurs d'alerte ; (ii) coopérer pleinement avec les agences gouvernementales, communiquer avec elles, déposer une plainte, fournir des documents ou des informations volontairement ou en réponse à une citation à comparaître ou à une autre demande d'information, ou participer de toute autre manière à une enquête ou à une procédure menée par les agences gouvernementales ; ou (iii) recevoir une récompense financière de la part des agences gouvernementales pour avoir fourni des informations. Vous êtes autorisé à divulguer des informations confidentielles ou exclusives à des agences gouvernementales dans le cadre des activités susmentionnées sans risquer d'être tenu responsable par la Société de dommages ou d'autres pénalités, et vous n'êtes pas tenu de notifier la Société de toute demande de divulgation ou de toute divulgation effective d'informations confidentielles ou exclusives. Vous n'êtes pas tenu de fournir un avis à la Société concernant de telles divulgations demandées ou effectives.

**21. En plus des responsabilités susmentionnées, si vous traitez des informations protégées par une politique de confidentialité publiée par Masimo, vous devez traiter ces informations conformément à la politique applicable. Vous êtes également tenu de respecter les termes de tout accord de confidentialité que vous avez signé dans le cadre de votre emploi chez Masimo. Discussions médiatiques/publiques**

La politique de Masimo consiste à divulguer au public des informations importantes concernant Masimo uniquement par des canaux spécifiques et limités, afin d'éviter toute publicité inappropriée et de garantir que toutes les personnes intéressées par Masimo aient un accès égal aux informations. Toutes les demandes de renseignements ou les appels émanant de la presse et des analystes financiers doivent être adressés au directeur financier. Masimo a désigné son directeur général et son directeur financier comme porte-parole officiels de Masimo pour les questions financières ainsi que pour les informations marketing, techniques et autres. Sauf exception spécifique accordée par le directeur général ou le directeur financier, ces personnes désignées sont les seules à pouvoir communiquer avec la presse au nom de Masimo. Vous ne pouvez pas non plus fournir aux médias des informations sur Masimo de manière officieuse, pour le contexte, de façon confidentielle ou secrète, y compris, mais sans s'y limiter, par le biais de publications sur des sites Web, des salons de discussion, des forums ou des blogs.

**22. Renonciations**

Les dérogations à ce code ne peuvent être accordées que par le directeur général de Masimo ; à condition toutefois que toute dérogation à ce code pour les cadres dirigeants (y compris, si les lois applicables l'exigent, le directeur général, le directeur financier, le directeur comptable ou le contrôleur de Masimo (ou les personnes exerçant des fonctions similaires)) ou les administrateurs ne puisse être accordée que par le conseil d'administration ou, dans la mesure permise par les règles du Nasdaq Stock Market LLC, par le comité d'audit et, à condition en outre que le directeur général divulgue rapidement toute dérogation accordée par le directeur général de Masimo au conseil d'administration. Toute dérogation à ce Code pour les cadres dirigeants ou les administrateurs, ainsi que les raisons de cette dérogation, seront rendues publiques comme l'exigent les lois, règles ou réglementations du marché des valeurs mobilières applicables.

## 23. Ressources et procédures de signalement

Plusieurs ressources sont à votre disposition pour vous aider à signaler des problèmes d'éthique ou de conformité et à poser des questions sur le présent Code. Celles-ci figurent dans la politique de la porte ouverte de Masimo pour le signalement des problèmes liés à la comptabilité, à l'audit et à la conformité (« Politique de la porte ouverte »). Si vous êtes confronté à une situation ou si vous envisagez une action dont l'opportunité n'est pas claire, discutez-en rapidement avec votre supérieur hiérarchique, d'autres membres de la direction, votre représentant des ressources humaines ou en utilisant l'un des moyens décrits dans la politique de la porte ouverte. Même l'apparence d'une irrégularité peut être très préjudiciable et devrait être évitée.

Si vous avez connaissance d'une violation présumée ou réelle des normes du Code par d'autres personnes, vous avez la responsabilité de la signaler en fournissant une description spécifique de la violation que vous pensez s'être produite, y compris toute information que vous possédez sur les personnes impliquées et le moment de la violation. N'oubliez pas que tout employé qui signale une violation potentielle ou soulève un problème de conformité en toute bonne foi fait ce qu'il convient de faire. Quels que soient les moyens que vous utilisez pour poser des questions ou signaler une violation potentielle, vous devez le faire sans crainte de représailles. Masimo prendra rapidement des mesures disciplinaires à l'encontre de tout employé qui exercerait des représailles contre vous, y compris jusqu'au licenciement.

Les employés peuvent satisfaire leurs obligations de signalement en vertu de la politique de la porte ouverte, du présent Code ou de toute politique de Masimo, comme indiqué ci-dessous. Les employés peuvent :

- Parler à leur superviseur ou à leur personnel de direction ;
- Parler à leur représentant des ressources humaines ;
- Pour les questions comptables, envisagez de vous adresser ou de soumettre un signalement au responsable de la conformité, au directeur financier, à l'auditeur interne ou au comité d'audit du conseil d'administration par courrier interne, ordinaire ou autre, en adressant l'enveloppe à la personne concernée et en l'envoyant à l'adresse : 52 Discovery, Irvine, CA 92618 ; ou par courrier électronique à l'adresse : [compliance@masimo.com](mailto:compliance@masimo.com) ;
- Pour les questions de conformité, adressez-vous ou soumettez un signalement au responsable de la conformité, à un membre du comité de conformité interne de Masimo ou au comité de conformité par courrier interne, ordinaire ou autre, en adressant l'enveloppe à la personne concernée et en l'envoyant à l'adresse : 52 Discovery, Irvine, CA 92618 ; ou par courrier électronique à l'adresse : [compliance@masimo.com](mailto:compliance@masimo.com) ;
- Faire un signalement à [compliance@masimo.com](mailto:compliance@masimo.com) ;
- Faire un signalement via le formulaire web [ClearView Connects](#) disponible sur le site intranet de Masimo ; ou
- Faire un signalement à la ligne d'assistance téléphonique de Masimo au 1-844-894-8752. Les instructions pour appeler la ligne d'assistance téléphonique dédiée à la conformité en dehors des États-Unis sont disponibles sur le site intranet de Masimo.

## **24. Diffusion et modification**

Ce Code sera distribué à chaque nouvel employé, cadre et administrateur de Masimo, ou à toute autre personne à laquelle ce Code s'applique, au début de son emploi ou de toute autre relation avec Masimo. Ce Code est destiné à servir de cadre dans lequel Masimo peut agir en ce qui concerne les questions envisagées dans le présent document. Il n'est pas destiné à créer un ensemble d'obligations juridiquement contraignantes pour Masimo, sauf si la loi, une règle ou une réglementation l'exige. Le conseil d'administration de Masimo ou, dans la mesure permise par la loi, la réglementation, le comité d'audit de celui-ci, peut modifier ce Code, ou toute partie de celui-ci, à tout moment s'il le juge nécessaire ou approprié. Si le conseil d'administration ou, dans la mesure permise par la loi, la réglementation, le comité d'audit de celui-ci, ratifie ou approuve une action, une affaire ou une interprétation qui peut être considérée comme incompatible avec les termes du présent Code ou de tout code de conduite et d'éthique antérieur de Masimo, le présent Code et tout code de conduite et d'éthique antérieur seront considérés comme automatiquement modifiés pour se conformer, à tous égards, à cette action, cette affaire ou cette interprétation. Masimo divulguera toute modification concernant les cadres dirigeants ou les administrateurs, comme l'exigent la loi ou les réglementations du marché des valeurs mobilières. La version la plus récente de ce Code est disponible sur le site Web de Masimo.

## **25. Certification**

Lors de l'embauche et sur demande, tous les cadres et employés doivent certifier, par écrit ou par voie électronique, qu'ils ont reçu, lu, compris et qu'ils respecteront ce Code.

*Mise à jour au 30 avril 2025 pour codifier les processus et obligations existants concernant le statut anti-kickback, le False Claims Act (loi sur les fausses déclarations) et d'autres lois et réglementations relatives à la conformité en matière de soins de santé.*